

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION**

**DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE du mardi 17 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 septembre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est rassemblé, à 09h30, salle Georges Rumén, siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPÉ Fanny ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Pouvoir : LE GAOUYAT Samuel à CONNAN Josette.

Absents excusés : LE MOIGNE Yvon ; PARISCOAT Dominique ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy.



DELBU2024-09-058

Commande publique : Attribution marché "Conception-réalisation relative à la restructuration de la station de traitement des eaux usées de Pont-Ezer à Plouisy"

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1414-2 et L. 5211-10 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles R2162-2, R2162-4 1° et R2162-13 à R2162-14 ;

Vu les délibérations DEL2020-07-235 du 16 juillet 2020, portant délégation d'attribution du Conseil d'Agglomération au Bureau communautaire ;

Vu les crédits inscrits au budget de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Considérant le marché de conception-réalisation selon la procédure avec négociation publié en « phase candidature » le 4 août 2023 (au BOAMP le 6 août 2023, au JOUE le 9 août 2024) et en « phase offre » le 17 novembre 2023 en vue de son attribution ;

Vu la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres réunie le 8 juillet 2024, conformément aux propositions figurant au rapport d'analyse des offres ;

Considérant que le Conseil d'Agglomération a chargé le Bureau communautaire, par délégation, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, passés en procédure formalisée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits budgétaires sont inscrits au budget ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité :

- Prendre acte des termes du dossier de consultation des entreprises pour le marché de conception-réalisation selon la procédure avec négociation : la conception-réalisation relative à la restructuration de la station de traitement des eaux usées de Pont-Ezer à PLOUISY ;
- Prendre acte du déroulement de la procédure de passation des marchés en marché de conception-réalisation selon la procédure avec négociation ;
- Prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 8 juillet 2024 décidant :
 - D'attribuer le marché à l'opérateur classé premier, à savoir le groupement OTV - BUREAU ETUDE IRH - ATELIER ARCHITECTE RVL - LEPINE GROUPE ANGEVIN - QUILLOU TP - FAUCHE, pour un montant de 15 474 731 € HT, sans Prestation Supplémentaire Eventuelle ;
 - D'attribuer une prime de 50 000 € aux deux candidats non retenus ayant déposé une offre finale conforme et complète (groupement DEGREMONT France et groupement STEREAU) ;
- Autoriser le Président à signer le marché, ainsi que tous documents relatifs à ces contrats y compris les modifications s'avérant nécessaires en cours d'exécution (modification conventionnelle ou unilatérale).

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

